



CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES DE LA VILLE DE SÉZANNE GUIDE POUR LES PARENTS

Définition

Le Conseil Municipal de Jeunes est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des jeunes sur la vie de leur commune, Il permet aux jeunes citoyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent, d'y agir et de s'initier à l'exercice de la démocratie.

Élections

Le Conseil Municipal de Jeunes est ouvert à tous les élèves de CM2, CLIS, 6^{ème} et 5^{ème} qui habitent Sézanne.

Pour être candidat(e) au Conseil Municipal de Jeunes, il suffit de remplir un formulaire (une partie concerne le jeune, l'autre ses parents) et de le remettre à son enseignant référent.

Les candidats organisent ensuite leur campagne électorale (profession de foi, affiches, débats...).

Puis les élections sont organisées par les services municipaux dans les établissements scolaires en collaboration avec les enseignants et dans des conditions identiques à celles des adultes (bureaux de vote, cartes d'électeur, isolements, dépouillement...). Le scrutin est nominal à un tour.

Chaque école primaire élira deux délégués, un garçon et une fille.

Au collège, le nombre de délégués sera égal au double du nombre de classes de 6^{ème} et de 5^{ème} (12 classes = 24 délégués). Là encore, la parité sera respectée.

Leur mandat sera d'une durée de 2 années scolaires.

Fonctionnement

Après les élections, les Conseillers Municipaux Jeunes sont officiellement installés lors d'une séance plénière qui se déroule en présence du Maire et de son Conseil Municipal.

Cette 1^{ère} réunion est aussi l'occasion d'évoquer les projets de la campagne électorale et d'organiser les travaux futurs des Conseillers Jeunes en créant des commissions (chaque jeune peut participer à une commission).

Il sera possible de créer au maximum 2 commissions et chaque commission se réunira une fois par mois, après la classe à partir de 17h.

2 ou 3 fois par an, le Conseil Municipal de Jeunes se réunira en séance plénière en présence de M. le Maire et éventuellement d'autres élus adultes.

Pour chaque réunion, les Conseillers Municipaux Jeunes reçoivent une convocation par écrit où l'heure de fin de séance sera obligatoirement précisée.

Le Conseil Municipal de Jeunes dispose d'un budget propre qui lui est alloué chaque année.

Actions

Proposer, débattre mais aussi agir ! Chaque commission prépare et réalise au moins un projet sur le territoire de la commune pendant la durée du mandat.

Des sorties pourront être organisées hors temps scolaire et en dehors des réunions (visite d'équipements municipaux, rencontre de responsables d'instances locales, visite de lieux institutionnels départementaux, régionaux ou nationaux).

Les Conseillers Municipaux Jeunes sont invités aux cérémonies commémoratives et aux cérémonies officielles.

Aucune participation financière ne sera demandée aux parents.

Encadrement

Aurélie Fort, animatrice territoriale, est mise à disposition du Conseil Municipal de Jeunes pour soutenir et guider les Conseillers Jeunes.

Elle veille au respect des valeurs de démocratie, de laïcité, de solidarité et de tolérance.